

# Comptabilité et audit

**Christelle Baratay**

## **ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES ATTENDUES ET LES SAVOIRS ASSOCIÉS**

- Cours complet et conforme au programme
- Schémas et tableaux récapitulatifs
- Exemples et applications corrigées
- Sujet d'entraînement conforme à l'examen



# Comptabilité et audit

**Christelle Baratay**



**Christelle Baratay** est Professeur en classes préparatoires au DCG et au DSCG.

**Dans la même collection :**

- **DSCG 1** Gestion juridique, fiscale et sociale, 2022-2023 (E. Bayo).
- **DSCG 2** Finance, 2022-2023 (P. Recroix).
- **DSCG 2** Exercices corrigés de Finance, 2022-2023 (P. Recroix).
- **DSCG 3** Management et contrôle de gestion, 2021-2022 (M. Leroy).
- **DSCG 4** Comptabilité et audit, 2022-2023 (C. Baratay).
- **DSCG 4** Exercices corrigés de Comptabilité et audit, 2022-2023 (C. Baratay).
- **DSCG 7** Mémoire professionnel, 2021-2022 (M. Leroy, H. Kontzler, N. Platiau et F. Cohen).



© 2022, Gualino, Lextenso  
1, Parvis de La Défense  
92044 Paris La Défense Cedex  
ISBN 978 - 2 - 297 - 17716 - 0  
ISSN 2269-2304

Suivez-nous sur



[www.gualino.fr](http://www.gualino.fr)

Contactez-nous sur [gualino@lextenso.fr](mailto:gualino@lextenso.fr)

## Le concept

La collection « **Les Carrés DSCG** » vous propose :

- des livres conformes au **programme** de chaque UE (unité d'enseignement) du **Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion** (DSCG) qui donne lieu à **une épreuve** ;
- une pédagogie qui tient compte des notions introduites dans les programmes : **compétences attendues et savoirs associés** ;
- de **véritables manuels d'acquisition des connaissances** ; leur contenu est :
  - **développé** : les étudiants peuvent apprendre leur cours et acquérir les compétences ainsi que les savoirs associés,
  - **complet** : le cours est enrichi d'applications corrigées pour mettre en pratique les compétences acquises. Un cas final conforme à l'examen est présenté à la fin de l'ouvrage pour que l'étudiant soit prêt le jour de l'épreuve ;
- il est **à jour de l'actualité la plus récente**.

Le présent ouvrage est tout entier consacré à l'**UE 4 « Comptabilité et Audit »** et à l'épreuve correspondante : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Vous trouverez dans les pages suivantes (4 à 18) **le programme officiel de l'UE 4** ainsi que **le sommaire** de ce manuel d'acquisition des connaissances. Vous pourrez ainsi facilement naviguer dans ce livre et trouver, à tout instant, les connaissances recherchées.

# Programme officiel de l'UE 4 – Comptabilité et Audit

Niveau M : 180 heures – 20 ECTS

## 1 - OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATIONS (30 heures)

**Sens et portée de l'étude :** Comprendre les enjeux des opérations de regroupement du type fusion et assimilées notamment fusion à l'endroit, fusion à l'envers et fusion création ainsi que le choix entre TUP et fusion simplifiée.

Analyser les modalités et représenter les conséquences comptables de l'agrégation financière de plusieurs entités.

Compétences visées	Notions et contenus
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le cadre juridique, économique et comptable des opérations de restructuration.</li> <li>- Déterminer l'impact des opérations de restructuration.</li> <li>- Passer les écritures comptables des opérations de restructurations.</li> <li>- Établir les documents de synthèse après restructuration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différentes formes de regroupement entre sociétés commerciales: fusion création, fusion absorption, TUP, fusion simplifiée, scission, apport partiel d'actif. Les cas particuliers des fusions entre sociétés comportant des participations préalables (simples ou croisées) doivent être étudiés.</li> <li>- La parité d'échange et le versement éventuel d'une soulte (la valeur globale des sociétés commerciales concernées ou les éventuelles soultes étant fournies).</li> <li>- Les différents modes de comptabilisation des apports (valeur comptable, valeur réelle).</li> <li>- La rétroactivité des fusions et ses conséquences comptables.</li> <li>- La comptabilisation de l'opération chez l'initiatrice et la cible: comptabilisation à la valeur comptable, à la valeur réelle; détermination du boni ou du mali de fusion et sa comptabilisation; suivi comptable du mali technique.</li> <li>- Le bilan après le regroupement.</li> </ul>

## 2 - NORMES INTERNATIONALES (40 heures)

**Sens et portée de l'étude :** Connaître et appliquer les normes internationales.

Compétences visées	Notions et contenus
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer l'impact des normes sur les états financiers.</li> <li>- Passer les enregistrements comptables dans le référentiel comptable international.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre conceptuel.</li> <li>- Information financière: présentation des états financiers, état des flux de trésorerie, méthodes comptables.</li> <li>- Normes relatives à la consolidation.</li> <li>- Principales différences de traitement entre PCG et IFRS affectant les immobilisations corporelles et incorporelles, dépréciations d'actifs, contrats de location, immeubles de placement, provisions, avantages du personnel, instruments financiers, reconnaissance des revenus.</li> </ul>

### 3 - COMPTES DE GROUPE (60 heures)

#### 3.1 - Principes de consolidation

**Sens et portée de l'étude :** Il s'agit de comprendre les conditions d'établissement des comptes consolidés et de détermination du périmètre de consolidation et d'apprécier l'utilité des comptes combinés.

Compétences visées	Notions et contenus
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le cadre réglementaire et légal de la consolidation des comptes (règlements nationaux et normes internationales).</li> <li>- Définir le périmètre de consolidation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre juridique des opérations (règlement ANC 2020-01 et IFRS) :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• choix du référentiel de consolidation ;</li> <li>• critères rendant obligatoires l'établissement de comptes consolidés ;</li> <li>• nature du contrôle et méthode de consolidation ;</li> <li>• pourcentages d'intérêt et de contrôle ;</li> <li>• cas d'exemption et cas d'exclusion du périmètre ;</li> <li>• cas où il est possible ou obligatoire d'établir des comptes combinés.</li> </ul> </li> </ul>

#### 3.2 - Processus d'élaboration des comptes de groupe

**Sens et portée de l'étude :** Comprendre l'incidence comptable (règlement ANC 2020-01 et IFRS) de la définition d'une entité et de son périmètre en tenant compte de la fiscalité différée.

Compétences visées	Notions et contenus
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le processus d'élaboration d'une consolidation.</li> <li>- Déterminer l'impact des retraitements de consolidation.</li> <li>- Enregistrer les opérations de consolidation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retraitements de consolidation :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• homogénéisation des méthodes de comptabilisation et de présentation en fonction de la réglementation et/ou du manuel de consolidation du groupe ;</li> <li>• élimination des opérations passées pour la seule application des législations fiscales ;</li> <li>• conversion de comptes établis en devises ;</li> <li>• élimination des comptes réciproques et des résultats internes ;</li> <li>• traitement des écarts d'évaluation et d'acquisition : détermination à l'entrée et postérieurement à l'entrée ;</li> <li>• partage des capitaux propres de filiales directes et indirectes selon les méthodes de consolidation ;</li> <li>• variations du pourcentage d'intérêts et du périmètre de consolidation ;</li> <li>• augmentation du pourcentage dans une entreprise intégrée globalement ;</li> <li>• intégration globale d'une entreprise précédemment consolidée par mise en équivalence ;</li> <li>• déconsolidation suite à la cession de titres.</li> </ul> </li> </ul>

## UE 4 – COMPTABILITÉ ET AUDIT

### 3.3 - Documents de synthèse des groupes

**Sens et portée de l'étude :** Connaître l'utilité et le contenu des documents de synthèse (en règlement ANC 2020-01 et en IFRS).

Compétences visées	Notions et contenus
<ul style="list-style-type: none"><li>– Élaborer les documents de synthèse spécifiques aux comptes consolidés.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Bilan, compte de résultat / état du résultat global, annexe.</li><li>– Tableau des variations des capitaux propres.</li><li>– Tableau des flux de trésorerie.</li></ul>

## 4 - AUDIT (50 heures)

### 4.1 - Typologies des missions et organisation de la profession

**Sens et portée de l'étude :** Connaître les missions et le cadre d'exercice professionnel des commissaires aux comptes (CAC) et des experts-comptables (EC).

Compétences visées	Notions et contenus
<ul style="list-style-type: none"><li>– Distinguer et situer la notion d'audit et son cadre conceptuel.</li><li>– Distinguer les missions spécifiques aux commissaires aux comptes et aux experts-comptables.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Les différentes missions :<ul style="list-style-type: none"><li>• audit légal / audit contractuel ;</li><li>• audit externe / audit interne ;</li><li>• audit ayant pour but la certification des comptes / autres missions ;</li><li>• services autres que la certification des comptes (SACC) ;</li><li>• missions menées par des CAC ou des EC / missions menées par d'autres personnes ;</li><li>• CAC / EC, CNCC/OEC, H3C ;</li><li>• IFAC, IAASB, Accountancy Europe.</li></ul></li></ul>

### 4.2 - Principes fondamentaux de comportement des CAC et des EC

**Sens et portée de l'étude :** Connaître le Code de déontologie et les responsabilités du professionnel CAC et EC.

Compétences visées	Notions et contenus
<ul style="list-style-type: none"><li>– Apprécier les principes déontologiques essentiels et les responsabilités du professionnel CAC et EC.</li><li>– Identifier les situations d'incompatibilités.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Intégrité (art. 3 Code déontologie CAC) et probité (art. 145 Code de déontologie EC).</li><li>– Impartialité (art. 4).</li><li>– Indépendance et prévention des conflits d'intérêts (art. 5 Code déontologie CAC et 145 Code déontologie EC).</li><li>– Scepticisme professionnel et esprit critique (art. 6).</li><li>– Compétence (art. 7 et art. 145).</li><li>– Confraternité (art. 8), assistance et courtoisie (art. 161).</li><li>– Secret professionnel et discrétion.</li><li>– Devoir de conseil de l'EC.</li><li>– Conscience professionnelle (art. 145).</li><li>– Responsabilité civile, pénale et professionnelle.</li></ul>



### 4.3 - La démarche générale d'audit

**Sens et portée de l'étude:** Mettre en œuvre une démarche d'audit du CAC et de l'EC.

Compétences visées	Notions et contenus
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en œuvre une démarche d'audit.</li> <li>– Savoir situer chaque étape de la mission d'audit.</li> <li>– Faire le lien entre chaque étape.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les étapes de la mission d'audit :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• acceptation de la mission ;</li> <li>• évaluation des risques d'anomalies significatives et planification ;</li> <li>• réponses aux risques d'anomalies significatives ;</li> <li>• travaux de fin de mission ;</li> <li>• rapports et communications.</li> </ul> </li> <li>– Les supports et techniques liés à ces étapes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• lettre de mission ;</li> <li>• plan de mission ;</li> <li>• rapports relatifs aux comptes annuels et consolidés (NEP 700 et 702) ;</li> <li>• objectifs et modalités de réalisation des principales techniques de contrôles : inspection, observation, confirmation directe... (NEP 500-10) ;</li> <li>• assertions vérifiées à l'aide de ces techniques : exhaustivité, réalité... (NEP 500-9).</li> </ul> </li> </ul>

### INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

(1) Pour les fusions, seuls les cas de sociétés commerciales « classiques » et non d'autres formes d'entreprises ou de sociétés soumises à des réglementations particulières doivent être traités.

(2) Le régime fiscal des fusions et opérations assimilées (scissions, TUP, APA...) n'est pas au programme. En revanche, la traduction comptable du régime fiscal est au programme.

Les USGAAP ne sont pas au programme.

La préparation et l'établissement de comptes combinés ne sont pas au programme.

Les opérations de consolidation se positionnent dans le cadre de la technique de consolidation directe.

L'épreuve UE 4 Comptabilité et Audit est une épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

**Durée: 4 heures – Coefficient: 1,5**



## Les opérations de restructuration

19

### Chapitre 1. Cadre juridique, économique et comptable des opérations de restructuration

21

- I. Les fusions et opérations assimilées** **21**
  - A. Les stratégies d'entreprise 21
  - B. Les opérations de regroupement 22
- II. Le processus des fusions** **26**
  - A. Le calendrier des opérations de fusion absorption 26
  - B. Les dispositions juridiques relatives à la fusion 29

### Chapitre 2. Les modalités comptables des fusions

35

- I. Les principes généraux** **35**
  - A. Les valeurs d'échange et parités 35
  - B. L'augmentation de capital à effectuer 37
  - C. La valeur des apports 39
  - D. L'analyse de la prime de fusion, du boni et mali de fusion 42
- II. La comptabilisation des fusions simples** **45**
  - A. Chez l'absorbante 45
  - B. Chez l'absorbée 45
  - C. Les frais relatifs à la fusion 46
  - D. La comptabilisation à la valeur comptable 46
  - E. La comptabilisation à la valeur réelle 48
- III. La comptabilisation avec une participation de l'absorbante dans l'absorbée** **49**
  - A. La fusion à la valeur comptable 49
  - B. La fusion à la valeur réelle 51
- IV. La comptabilisation avec une participation de l'absorbée dans l'absorbante** **53**
  - A. La fusion à la valeur comptable 53
  - B. La fusion à la valeur réelle 56

<b>V. La comptabilisation des fusions complexes</b>	<b>56</b>
A. Les participations réciproques	56
B. Les participations circulaires	60

## Chapitre 3. Les points spécifiques **61**

<b>I. Le mali de fusion</b>	<b>61</b>
A. Généralités	61
B. L'affectation du faux mali ou mali technique	62
C. Les cas particuliers	66
<b>II. Les scissions</b>	<b>68</b>
A. Les aspects juridiques et fiscaux	68
B. La comptabilisation des scissions	69
<b>III. Les apports partiels d'actif</b>	<b>73</b>
A. La définition	73
B. Le régime fiscal de faveur	73
<b>IV. La rétroactivité</b>	<b>76</b>
A. La période intermédiaire: rétroactivité des fusions	76
B. Les conséquences comptables de la rétroactivité	77
C. Le traitement des opérations réciproques	78
<b>V. Le régime fiscal des fusions</b>	<b>79</b>
A. Les différents régimes	79
B. Les obligations et les droits de l'absorbée	80
C. Les obligations et les droits de l'absorbante	81
D. TVA et régime de faveur	83
E. Les droits d'enregistrement	84
F. L'échange de droits sociaux consécutifs à la fusion	84

## PARTIE 2

## Les normes internationales

**85**

## Chapitre 4. Le cadre conceptuel **87**

<b>I. L'<i>International Accounting Standards Board</i> (IASB 2001)</b>	<b>87</b>
A. L'IASB	87
B. L' <i>IFRS Foundation</i>	88

C. L'Accounting Standards Advisory Forum (ASAF)	88
D. L'IFRS Advisory Council	89
E. L'IFRS Interpretation Committee	89

**II. Les normes** **89**

**III. Le cadre conceptuel** **90**

A. Le cadre conceptuel français	91
B. Le cadre conceptuel américain	91
C. Le cadre conceptuel IASB	91

**Chapitre 5. La communication financière** **97**

**I. Les différentes approches** **97**

**II. L'information** **97**

**III. Les méthodes comptables** **102**

A. Le changement de méthode comptable	102
B. Le changement d'estimation	102
C. Une erreur	103

**Chapitre 6. Les différences de traitements** **105**

**I. Les immobilisations** **105**

A. Les immobilisations corporelles	105
B. Les immobilisations incorporelles	107

**II. Les dépréciations** **110**

A. Les définitions	110
B. L'identification d'un actif qui a pu perdre de la valeur	111
C. L'évaluation de la valeur recouvrable	111
D. La comptabilisation et l'évaluation d'une perte de valeur	112
E. UGT et <i>goodwill</i>	112

**III. Les contrats de location** **115**

A. La comptabilisation par le preneur	115
B. La comptabilisation par le bailleur	117

**IV. Les immeubles de placement** **119**

**V. Les provisions** **120**

<b>VI. Les avantages du personnel</b>	<b>121</b>
A. Les définitions	121
B. La comptabilisation et l'évaluation des avantages à court terme	122
C. La comptabilisation et l'évaluation des autres avantages à long terme	124
D. La comptabilisation et l'évaluation des indemnités de cessation d'emploi	124
E. La comptabilisation et l'évaluation de paiements fondés sur des actions ( <i>stock-option</i> )	124
<b>VII. Les instruments financiers</b>	<b>126</b>
A. Les définitions	126
B. La comptabilisation	127
<b>VIII. La reconnaissance des revenus</b>	<b>132</b>
A. Les principes	132
B. La répartition du prix	132
C. La comptabilisation du chiffre d'affaires	133
D. La comptabilisation de prestations de services	133
<b>IX. La comptabilisation des contrats à long terme</b>	<b>133</b>

**PARTIE**  
**3**

## **Comptes de groupe**

**135**

### **Chapitre 7. Principes de consolidation**

**137**

<b>I. Les opérations de consolidation : généralités</b>	<b>137</b>
A. Le cadre réglementaire et légal	137
B. Les différentes étapes du processus de consolidation	139
<b>II. Le périmètre de consolidation</b>	<b>141</b>
A. La définition	141
B. Les différents types de contrôle	141
C. La détermination du contrôle	144
D. Les dates d'entrée et de sortie du périmètre	147
<b>III. Les méthodes de consolidation</b>	<b>148</b>
A. Le pourcentage d'intérêt	148
B. Les différentes méthodes	150

## **Chapitre 8. Les retraitements de préconsolidation** **155**

<b>I. Les retraitements d'homogénéité</b>	<b>156</b>
<b>II. Le retraitement d'impôt différé</b>	<b>158</b>
<b>III. L'élimination des écritures fiscales</b>	<b>159</b>
<b>IV. Les engagements de retraite</b>	<b>160</b>
<b>V. Le crédit-bail</b>	<b>161</b>
A. Le contrat de crédit-bail et contrats assimilés	161
B. La cession bail	163
<b>VI. Les frais d'émission d'emprunt et les primes de remboursement</b>	<b>165</b>
<b>VII. Les contrats à long terme</b>	<b>166</b>
<b>VIII. Les écarts de conversion</b>	<b>167</b>
<b>IX. Les autres retraitements</b>	<b>168</b>

## **Chapitre 9. Les retraitements de consolidation** **171**

<b>I. Les opérations intragroupe</b>	<b>171</b>
A. Le cumul des comptes	171
B. L'ajustement des comptes	171
C. Les opérations n'affectant ni la situation nette ni le résultat	173
D. Les opérations affectant la situation nette et le résultat	174
<b>II. Les écarts d'évaluation et d'acquisition</b>	<b>178</b>
A. Les principes	178
B. L'évaluation des actifs et passifs identifiables	179
C. Les écarts d'évaluation	180
D. L'écart d'acquisition	181

## **Chapitre 10. Le partage des capitaux propres** **189**

<b>I. La prise de participation lors de la constitution</b>	<b>189</b>
A. Les capitaux propres sont positifs	189
B. Les capitaux propres sont négatifs	192
<b>II. La prise de participation postérieurement à la constitution</b>	<b>195</b>
A. L'intégration globale et l'intégration proportionnelle	195
B. La mise en équivalence	196

<b>III. La première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement depuis plusieurs exercices</b>	<b>199</b>
A. Les normes françaises	199
B. Les normes IFRS	199
<b>IV. La prise de contrôle par voie d'achats successifs de titres</b>	<b>200</b>
A. Les normes françaises	200
B. Les normes IFRS	200
<b>V. Le partage des capitaux propres en structure complexe</b>	<b>203</b>
A. La consolidation par paliers	203
B. La consolidation directe	205

## **Chapitre 11. La conversion des comptes des sociétés étrangères** **209**

<b>I. Le principe</b>	<b>209</b>
A. Le cas d'une entreprise autonome	209
B. Le cas d'une entreprise non autonome	209
<b>II. Les modalités de la conversion</b>	<b>210</b>
A. Généralités	210
B. La méthode du cours historique	211
C. La méthode du cours de clôture	212

## **Chapitre 12. Variation du pourcentage d'intérêt et du pourcentage de contrôle** **215**

<b>I. L'augmentation du pourcentage d'intérêt et du périmètre de consolidation</b>	<b>215</b>
A. Dans une entreprise déjà intégrée globalement	215
B. Dans une entreprise mise en équivalence	219
C. Le changement de méthode de consolidation	220
<b>II. La diminution du pourcentage d'intérêt et du périmètre de consolidation</b>	<b>220</b>
A. La cession des titres	220
B. La déconsolidation	222

## **Chapitre 13. Les comptes combinés** **223**

<b>I. Les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison</b>	<b>223</b>
<b>II. Les principes d'établissement des comptes combinés</b>	<b>223</b>
<b>III. Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes combinés</b>	<b>224</b>
<b>IV. Les capitaux propres combinés</b>	<b>224</b>



## Chapitre 14. Les documents de synthèse des groupes 225

<b>I. Le bilan et le compte de résultat consolidé</b>	<b>225</b>
A. Généralités	225
B. Le bilan consolidé ou l'état de situation financière	226
<b>II. Le compte de résultat consolidé ou l'état du résultat global</b>	<b>227</b>
<b>III. L'annexe consolidée</b>	<b>229</b>
A. Les rubriques de l'annexe	229
B. Le tableau de variation des capitaux propres	230
C. Le tableau de flux de trésorerie	230
D. L'information sectorielle	233

## PARTIE 4

# Audit

235

## Chapitre 15. Les caractéristiques de l'audit financier 237

<b>I. La définition de l'audit</b>	<b>237</b>
<b>II. Les entités assujetties au contrôle légal</b>	<b>239</b>
<b>III. Les missions d'audit de l'expert-comptable</b>	<b>241</b>
<b>IV. Les missions du commissaire aux comptes</b>	<b>242</b>
A. La mission d'audit légal	242
B. Les autres missions du commissaire aux comptes	243
<b>V. Les normes d'exercice professionnel</b>	<b>244</b>
A. Au niveau international	244
B. En France	245
<b>VI. Les relations entre auditeurs internes et externes</b>	<b>245</b>

## Chapitre 16. Organisation de la profession comptable 247

<b>I. L'expert-comptable</b>	<b>247</b>
A. Les conditions d'inscription à l'Ordre des experts-comptables	247
B. L'Ordre des experts-comptables	248

<b>II. Le commissaire aux comptes</b>	<b>248</b>
A. Les conditions d'inscription	248
B. Le Haut conseil des commissaires aux comptes	249
C. La Compagnie des commissaires aux comptes	250
D. Le Conseil national des commissaires aux comptes	251

## **Chapitre 17. L'exercice de la mission du commissaire aux comptes** **253**

<b>I. L'exercice de la profession</b>	<b>253</b>
A. L'inscription	253
B. Les conditions d'inscription	253
C. La formation permanente	254
D. Les honoraires et le temps imparti	254
<b>II. La nomination des commissaires aux comptes</b>	<b>256</b>
A. La désignation	256
B. Le défaut de nomination	256
C. La durée des fonctions	256
D. La récusation ou le relèvement judiciaire	257
E. La cessation des fonctions	257
F. Le co-commissariat aux comptes	258
<b>III. Le sort des mandats des commissaires aux comptes en cas de transformation de la société</b>	<b>258</b>
<b>IV. Le contrôle qualité</b>	<b>259</b>

## **Chapitre 18. Déontologie des commissaires aux comptes et experts-comptables** **261**

<b>I. Les principes fondamentaux</b>	<b>261</b>
<b>II. L'indépendance</b>	<b>262</b>
A. Du commissaire aux comptes	262
B. De l'expert-comptable	266
<b>III. Le secret professionnel</b>	<b>266</b>
<b>IV. La publicité</b>	<b>267</b>
<b>V. Le devoir de conseil des experts-comptables</b>	<b>267</b>

## **Chapitre 19. Les responsabilités** **269**

<b>I. La responsabilité civile</b>	<b>269</b>
A. Du commissaire aux comptes	269
B. De l'expert-comptable	270
<b>II. La responsabilité pénale</b>	<b>271</b>
A. Du commissaire aux comptes	271
B. De l'expert-comptable	272
<b>III. La responsabilité disciplinaire</b>	<b>272</b>
A. Du commissaire aux comptes	272
B. De l'expert-comptable	273

## **Chapitre 20. La démarche de l'audit financier** **275**

<b>I. Les étapes de l'audit financier</b>	<b>275</b>
<b>II. L'organisation et la planification de la mission</b>	<b>276</b>
A. La lettre de mission	276
B. La planification de la mission	276
C. L'évaluation du contrôle interne	277
D. La phase finale	277
<b>III. La prise de connaissance générale de l'entreprise</b>	<b>278</b>
<b>IV. L'analyse des risques</b>	<b>278</b>
A. Le risque d'audit	279
B. La gestion du risque d'audit	280

## **Chapitre 21. Les outils à la disposition de l'auditeur** **281**

<b>I. Les contrôles de substance</b>	<b>281</b>
A. L'entretien	281
B. L'obtention d'éléments probants	281
C. Les investigations sur des éléments inhabituels	283
D. Les sondages	283
<b>II. L'observation</b>	<b>283</b>
<b>III. Les demandes d'informations</b>	<b>284</b>
<b>IV. La demande de confirmation ou la circularisation</b>	<b>285</b>
<b>V. L'information des contrôles et vérifications</b>	<b>286</b>

<b>Chapitre 22. La conclusion de la mission d’audit financier</b>	<b>287</b>
<b>I. L’utilisation des travaux des autres auditeurs</b>	<b>287</b>
A. Les travaux de l’audit interne (NEP 610)	287
B. L’utilisation des travaux antérieurs d’un autre commissaire aux comptes	287
C. L’utilisation des travaux d’un expert (NEP 620)	288
D. L’utilisation des travaux d’un expert-comptable (NEP 630)	288
E. L’audit des comptes réalisés par plusieurs commissaires aux comptes	288
F. Le rapport de gestion	289
<b>II. La déclaration de la direction ou lettre d’affirmation</b>	<b>289</b>
<b>III. L’établissement du rapport d’audit (NEP 700 – 702)</b>	<b>289</b>
A. La forme	290
B. Le contenu des 6 à 9 parties du rapport	291
C. Les lieu, date et signature	293
D. La communication des rapports	294
<b>IV. Le rapport d’audit des entités d’intérêt public (NEP 701)</b>	<b>294</b>

## **Sujet d’entraînement à l’examen** **297**